

## Déroulement des épreuves de Terminale S - Bac S

### Epreuve de Philosophie - Bac S

En terminale S, l'**épreuve de philosophie** sera la première épreuve que vous aurez à passer. Son coefficient est de 3 et l'épreuve (écrite) dure 4 heures.

Voici comment se déroulera l'épreuve écrite qui est composée de 3 sujets :

- **La première partie de l'épreuve dispose de 2 sujets** disposant chacun de 2 questions en rapport avec le programme de Terminale. En répondant à ces questions, les candidats devront démontrer leurs connaissances du sujet mais aussi mener une discussion sur les thèmes donnés. Pour cela, vous devrez faire une analyse complète du sujet.
- **Le troisième sujet est une explication de texte.** Comme son nom l'indique, vous disposerez d'un texte philosophique (entre 10 à 20 lignes) qui se rapportera à des notions vues en classe de terminale S. Ainsi, grâce à cette explication de texte, vous devrez expliquer la pensée de l'auteur.

### Epreuve de Mathématiques - Terminale S

Cette épreuve est centrale pour les bacheliers scientifiques car elle est **coefficient 7 et 9** pour ceux l'ayant prise en enseignement de spécialité.

#### Epreuve de mathématiques (enseignement obligatoire) - Bac S

Cette épreuve est un écrit de 4 heures comportant **3 à 5 exercices**. Ceux-ci sont indépendants les uns des autres et leurs notations peuvent aller de 3 à 10 points selon les exercices. Les exercices porteront sur l'ensemble du programme de maths de Terminale S !

#### Epreuve de mathématiques (enseignement obligatoire) - Bac S

Vous disposerez de la même épreuve à la différence qu'un exercice du programme de maths spé vous sera proposé à la place d'un exercice du sujet de ceux n'ayant pas pris l'option. Celui-ci sera obligatoirement **noté sur 5 points**.

A noter que vous avez le droit d'utiliser votre calculatrice.

## Epreuve de Physique-Chimie - Terminale S

L'épreuve de Physique-Chimie est **coefficient 6 ou 8** en enseignement de spécialité. Cette est en 2 parties : une épreuve écrite (3h30) et une épreuve pratique (1h).

### Épreuve de physique-chimie (enseignement obligatoire) - Bac S

Comme nous l'avons dit plus haut, l'épreuve de physique-chimie au Bac S est divisée en 2 parties :

- **L'épreuve écrite** : Elle est composée de 2 exercices communs à tous les élèves et d'un dernier exercice noté sur 5 points qui sera propre aux élèves n'ayant pas choisi la spécialité physique-chimie. Cette épreuve écrite est notée sur 20 points
- **L'épreuve pratique** : Elle peut être sous plusieurs formes : commenter une expérience, répondre à une problématique, critiquer un protocole etc. Cette partie est également sur 20 points et portera sur l'ensemble du programme de Physique-Chimie

### Épreuve de physique-chimie (enseignement de spécialité) - Bac S

L'épreuve de physique-chimie sera la même que celle des élèves n'ayant pas pris cette matière en enseignement de spécialité :

- **Épreuve écrite** : 2 exercices communs pour tous les candidats et, le troisième exercice sera propre au programme de physique-chimie de spécialité et noté sur 5 points. Mais, cette épreuve écrite sera également notée sur 20 points.
- **Épreuve pratique** : Celle-ci aura également une durée d'une heure mais, l'élève sera évalué exclusivement sur les enseignements du programme de spécialité. Toutefois, il devra également faire une expérience ou critiquer un protocole ou faire des hypothèses etc. Partie notée sur 20 points.

## Epreuve de SVT - Bac S

L'épreuve de sciences et vie de la terre est également **coefficient 6 et 8** pour la spécialité. Elle est en 2 parties : une écrite de 3h30 et une pratique d'1 heure.

### Épreuve obligatoire de SVT - Bac S

L'épreuve de sciences et vie de la terre de terminale S est décomposée en 2 parties :

- **Partie écrite** : Cette partie est elle-même décomposée en 2 parties : une première notée sur 8 points et proposée sous forme de questions ou QCM. Puis, la 2ème partie notée sur également sur 8 mais avec un premier exercice (sur 3 points) où l'élève devra répondre à une problématique et un second exercice notée sur 5 points. Vous l'aurez compris, cette première partie écrite est notée sur 16 points.

- **Partie pratique** : Dans cette dernière partie d'épreuve de SVT, l'élève tirera au sort un sujet d'évaluation qu'il devra défendre sous forme d'expérience. A noter que cette partie épreuve aura lieu au cours du troisième trimestre. Partie notée sur 4 points.

Tout ce qu'il sera demandé aux élèves en épreuve de SVT au Bac S appartient au programme vu en classe de terminale S.

## Epreuve de spécialité de SVT - Bac S

L'épreuve de spécialité est la même que celle obligatoire, elle est aussi en 2 parties :

- **Partie écrite** : Une partie sous forme de QCM et notée sur 8 points; une seconde partie avec un exercice du programme commun noté sur 3 points mais, pour ce qui est du dernier exercice noté sur 5, celui-ci portera exclusivement sur le programme de spécialité de SVT.
- **Partie pratique** : Comme il s'agit d'un tirage au sort, l'élève pourra tout aussi bien tomber sur un sujet du programme commun ou du programme de spécialité. Cette partie sera également notée sur 4 points.

## Epreuve de Sciences de l'Ingénieur - Bac S

Son **coefficient est de 6 et de 8** pour les élèves ayant pris cette matière en enseignement de spécialité. Cette épreuve a deux formes : un écrit de 4 heures et un oral (soutenance) de 20 minutes.

Voici ce qu'il vous attend lors de l'**épreuve de Sciences de l'ingénieur au Bac s** :

- **Épreuve écrite** : Cette épreuve est notée sur 20 et dure 4 heures. Il vous sera demandé l'analyse d'un système pluri-technologique en rapport avec le programme. Ainsi, vous devrez mener une vraie réflexion en proposant des modèles, en analysant des résultats et en synthétisant votre réflexion.
- **Épreuve orale** : Cette épreuve dure 20 minutes et est décomposée en 2 parties : l'évaluation du projet mené par les candidats (entre 3 et 5 membres) tout au long de l'année (notée sur 10 points). Et, la soutenance de ce projet notée sur 10 qui devra durer 10 minutes. Puis, lors de cette présentation, vous disposerez également de 10 minutes de discussion avec l'examineur.

A noter que cette épreuve est la même pour les élèves ayant pris cet enseignement en option ou non.

## Epreuves de LV1 et de LV2 - Bac S

Au Bac S, la **langue vivante 1 est coefficient 3** et la langue vivante 2 est **coefficient 2**.

Les épreuves de langue vivante 1 et langue vivante 2 ont la même forme :

- **Partie écrite** : Celle-ci est décomposée en 2 parties : la compréhension de l'écrit notée sur 10 points. L'élève devra restituer ce qu'il a compris du ou des texte(s) proposé(s) en annexe à travers des questions. Puis, une autre partie sera notée sur 10 : il s'agit de l'expression écrite sur un sujet donné et en rapport avec les textes.
- **Partie orale** : Là aussi, il y a 2 temps dans cette épreuve : la compréhension de l'oral où le professeur fait écouter un texte, un dialogue ou autres (pas plus de 1min30) aux élèves et, ceux-ci l'écouteront 3 fois et pourront prendre des notes. Les candidats auront 10 minutes pour retranscrire à l'écrit tout ce qu'ils ont compris. Pour la deuxième partie, il s'agit de l'expression orale évaluée sur 10 points. Les élèves devront tirer au sort un sujet étudié pendant l'année et disposeront de 10 minutes de préparation et de 10 minutes de présentation de cette notion.

A noter que les épreuves orales auront lieu au 3ème trimestre que ce soit pour les LV1 ou les LV2.

## Épreuve d'Histoire Géographie - Bac S

L'**Histoire Géographie au Bac S** est une **épreuve écrite** qui dure 3 heures, notée coefficient 3. Elle est composée de deux parties : la première partie peut être consacrée à l'Histoire ou à la Géographie, et vous devrez choisir un des deux sujets de **composition** qui vous seront proposés ; dans la seconde partie, vous pouvez tomber sur une **étude de document**, ou un **croquis** à réaliser.

Bon à savoir : Si la première partie de l'épreuve porte sur l'Histoire, la seconde partie sera obligatoirement de la Géographie, et inversement.